



Les meuble de mon ex sont toujours chez moi

Par **jenni33**, le 10/03/2011 à 14:02

Bonjour,
je voudrais savoir se que je pourrais faire avec les meubles de ex conjoint qui son dans ma maison?

On as signé un acte notarié pour que je soit seule propriétaire de la maison avec un clauses qui dis qu'il es dans l'obligation d'enlever ses meubles ou il dois me payer 100 euros par jour de retard et il n'as rien enlever à se jour. Le souci c'est que moi je voudrais emménager la maison mais avec ses meuble se n'est pas possible.

merci de bien vouloir me donner des idée et des recours pour que ça avances.
merci

Par **mimi493**, le 10/03/2011 à 14:51

Faites constater par huissier que les meubles y sont toujours puis LRAR de mise en demeure de payer l'astreinte

Par **jenni33**, le 10/03/2011 à 17:23

merci beaucoup de cette réponse donc il vaut mieux que je contact un huissier dans un premier temps.
et l'huissier vas pouvoir faire quelque choses pour ses meubles? les saisir par exemple parce-

que je voudrais qu'ils bougent.
merci encore pour avoir répondu

Par **mimi493**, le **10/03/2011** à **19:28**

non, l'huissier constatera seulement qu'ils sont toujours présents